

## SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS



### GUIDE POUR L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF ANNEXÉ AU PROJET D'ECOLE

Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Il est élaboré en référence à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013 et à la circulaire n° 2012-202 (BO n° 3 du 15 janvier 2013) relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Il fait l'objet d'une réflexion collective qui implique l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il est présenté au conseil d'école, validé par le directeur académique des services de l'éducation nationale après avis de l'IEN de circonscription et de l'IEN pré-élémentaire du département. Ses effets sont évalués chaque année par l'équipe enseignante à partir de critères quantitatifs et qualitatifs pour redéfinir les objectifs de l'année suivante.

Ses axes prioritaires sont de :

#### **Favoriser la réussite scolaire**

« La scolarisation précoce vise à favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques » (circulaire n° 2012-202).

#### **Répondre aux besoins des tout-petits**

« Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école » (circulaire n° 2012-202).

#### **Prendre en compte les différents aspects du développement de l'enfant**

« La formation dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif [...] Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève ». (Loi du 8 juillet 2013).

#### **Etablir une relation de confiance avec les familles**

« Une attention particulière doit être portée à la relation aux parents d'élèves. La prise en charge de chaque enfant fait l'objet d'un échange avec ses parents. Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant » (circulaire n° 2012-202).

#### **Travailler en partenariat**

« La qualité de la prise en charge éducative des enfants de moins de trois ans est largement dépendante des collaborations qui s'établissent entre les collectivités territoriales, l'éducation nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (Caf, PMI, etc.) » (circulaire n° 2012-202).

**PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION  
DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS  
ANNEE 2015-2016**

**INVENTAIRE ET ANALYSE DES BESOINS AU REGARD DU CONTEXTE**

L'équipe pédagogique présentera les spécificités du quartier et des familles en termes d'indicateurs (le quartier est-il classé en ZUS ? l'école relève-t-elle de l'éducation prioritaire ? l'environnement social est-il défavorisé ? y-a-t-il beaucoup de familles non francophones (%) ? y-a-t-il des effets de communautés ? etc.)

Elle s'attachera également à mettre en évidence les difficultés qu'elle rencontre mais aussi ses points d'appui. Exemples :

- Peu d'enfants ont l'occasion de fréquenter un milieu collectif avant de venir à l'école faute de structures d'accueil spécifiques.
- La fréquentation scolaire est plus tardive du fait de l'augmentation du chômage et notamment de celui des femmes qui choisissent de garder leur enfant à la maison plutôt que de les scolariser.
- Une richesse culturelle importante, du fait de la présence de plusieurs communautés, mais insuffisamment reconnue et exploitée.

Elle fera état des constats les plus marquants qu'elle peut établir depuis la mise en œuvre du projet d'école en cours. Exemple :

- De nombreux enfants (%) ne parviennent pas actuellement en grande section (GS) à atteindre un niveau de langue leur permettant d'aborder le cours préparatoire sereinement.

Elle identifiera, au regard de ce contexte, les besoins éducatifs et d'apprentissage prioritaires.

**LES OBJECTIFS PRIORITAIRES AU REGARD DU CONTEXTE**

Pour les enfants	<p>Les objectifs fixés sont des <b>objectifs généraux</b> qui prennent en compte le contexte et les besoins identifiés. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'entrée dans le langage oral.</li> <li>• Réduire les écarts langagiers entre les enfants issus de milieux différents.</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Ils seront déclinés de manière plus opérationnelle dans le projet de classe et au travers des programmations et des progressions. L'équipe sera avant tout guidée par le souci de répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et aux orientations définies par la loi du 8 juillet 2013. On notera également que <b>l'accrochage langagier et cognitif</b> sont des priorités avec des tout petits.</p>
Pour les parents	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les parents au rôle de l'école maternelle dans la réussite scolaire.</li> <li>• Les aider à accompagner leur enfant dans son développement et ses apprentissages.</li> <li>• Favoriser les échanges entre les familles du quartier.</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Des actions spécifiques seront prévues dans le projet de classe pour opérationnaliser les objectifs fixés.</p>

**LES MOYENS-LA MISE EN OEUVRE**

Les conditions d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'affectation sur ce type de poste ne fait pas l'objet d'un entretien spécifique. Mais il est soumis à <b>l'avis de l'IEN de la circonscription</b>.</li> <li>• L'enseignant qui prendra en charge les enfants de moins de trois ans possèdera déjà une certaine expérience de l'école maternelle. Il connaîtra les besoins du jeune enfant et les étapes essentielles de son développement.</li> <li>• Un ATSEM à temps plein est indispensable au bon fonctionnement et à une première scolarisation réussie.</li> <li>• Les jeunes enfants ayant besoin de se sentir en sécurité (Cf. besoins psychoaffectifs), il est souhaitable que les adultes présents dans la classe soient toujours les mêmes. On évitera donc les temps partiels.</li> </ul>
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si une éducatrice de jeunes enfants (EJE) est mise à disposition, il conviendra de préciser son temps de présence (nombre d'heures, à quels moments), ses missions et les complémentarités entre les différents adultes présents.</li> </ul>
Les effectifs et la répartition des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser l'effectif global de l'école, le nombre d'enfants retenus, les modalités de répartition des élèves dans l'école et ce qui sous-tend les choix opérés.</li> <li>• Développer les organisations spécifiques prévues pour favoriser les interactions avec des enfants plus âgés.</li> </ul>
Les espaces disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les différents espaces qui seront mis à disposition pour organiser un lieu de vie adapté aux besoins des jeunes enfants (les tout petits ayant besoin de mouvement, leur réserver la salle de classe la plus spacieuse, jouxtant le dortoir et proche des salles de motricité et de propreté si possible).</li> <li>• Expliquer comment l'espace classe sera aménagé à la rentrée pour répondre à leurs besoins et quelles sont les dispositions envisagées pour le faire évoluer (réfléchir en termes de zones : zone de motricité globale, zone d'activités de manipulation, zone de repli, etc.). En début d'année, la zone orientée vers la motricité globale doit occuper au moins la moitié de l'espace.</li> </ul>
Les modalités de scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fréquentation scolaire devra être régulière mais des rythmes de présence évolutifs pourront être définies avec les parents pour respecter les rythmes biologiques des enfants et prendre en compte les contraintes spécifiques qui s'imposent aux familles.</li> <li>• On peut imaginer, par exemple, un aménagement sur une période donnée pour faciliter les adaptations nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les trois premières semaines, fréquentation à heures fixes sur des temps courts uniquement le matin, uniquement l'après-midi après la sieste à la maison, ou le matin et l'après-midi...</li> <li>- scolarisation uniquement les matins durant la première période</li> <li>- Etc.</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans ce cas, le projet précisera l'organisation du service de l'enseignant.</p>
La place des parents dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation retenue pour le premier contact avec <b>chaque</b> famille.</li> <li>- les modalités retenues pour informer du projet pédagogique.</li> <li>- Les modalités d'accueil des parents et des enfants à la rentrée.</li> <li>- Les modalités de rencontres en cours d'année.</li> </ul> </li> </ul>
Le périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les dispositions spécifiques qui sont prévues pour accueillir ces enfants éventuellement pendant le temps péri-scolaire en tenant compte de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : Exemples : garderie , pause méridienne (repas et sieste)</li> </ul>

#### L'ÉVALUATION ANNUELLE

Critères <b>quantitatifs</b> retenus	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fréquentation quotidienne (matin, après-midi)</li> <li>• Taux de fréquentation le mercredi matin</li> <li>• Taux de présence des parents dans les réunions d'information</li> <li>• Etc.</li> </ul>
--------------------------------------	--

Critères <b>qualitatifs</b> retenus	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les progrès des élèves dans l'apprentissage du langage et de la langue (communication, lexique, syntaxe)</li> <li>• Les progrès au niveau moteur (motricité globale, motricité fine)</li> <li>• Les progrès au plan cognitif (aptitude à explorer, à chercher, à refaire ce qu'il a réussi, à dire ce qu'il fait ...)</li> <li>• Les progrès dans le devenir élève : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle des émotions : cris, débordements, agressivité, repli...</li> <li>- estime de soi : investissement dans les activités, inactivité, refus...</li> <li>- comportements envers les adultes</li> <li>- relation aux autres</li> </ul> </li> <li>• Investissement des parents dans les activités du projet de classe</li> <li>• Etc.</li> </ul>
-------------------------------------	--

#### LES BESOINS DE FORMATION

- Indiquer les besoins de formation de l'enseignant et de l'équipe pédagogique ainsi que ceux des autres adultes de la classe (ATSEM, EVS, EJE...)